

## AMC 82

### Compte rendu réunion du 19/01/23

Résidence Ange Gardien Montauban 9h-11h et demi.

(La réunion devait se tenir à la Résidence Notre Dame de Beaumont de Lomagne, empêchée en raison d'une petite épidémie de Covid, avec nouveau confinement).

Malgré cela sept EHPAD étaient représentées par leur médecin coordonnateur

#### Intervention de Jean Marie Pariente sur DAC et CPTS

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) avaient déjà été présentées dans un document en annexe du compte rendu de la dernière réunion de l'Association à Grisolles (voir CR sur le site de Medco-occitanie):

<http://medcomip.fr/--82/Tarnetgaronne-reunion/tgreunions.html> <<< clic pour le lire

L'avantage de la présentation DAC et CPTS par un acteur du terrain fut de concrétiser la place de ces deux nouvelles structures dans le département du Tarn et Garonne. Le Dr Jean Marie Pariente est le directeur du nouveau Dispositif d'appui à la coordination (DAC 82).

« C'est la Stratégie Nationale de Santé « Ma Santé 2022 » qui a fixé comme objectif de rendre plus lisibles et connues les structures de coordination des territoires (Plateformes territoriales d'appui, réseaux de santé territoriaux, MAIA, CLIC, PAERPA, ...) qui sont ainsi amenées à fusionner en un seul et même dispositif départemental : le DAC ».

Quant aux CPTS, elle visent à inverser le courant « centre vs périphérie » des programmes ou projets de santé les rapprochant des usagers.

«Des professionnels de santé et particulièrement ceux de ville peuvent décider de se constituer en COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE dans une logique de projet populationnel. L'objectif est de travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé ».

Communauté professionnelle territoriale de santé • Un territoire (une seule CPTS par territoire) • Tous les PS du territoire qui le veulent • Intégrant le médico social • Intégrant si possible les usagers • Prise en charge de la santé d'une population d'un territoire • A partir d'un diagnostic territorial • Parcours de santé pour certains patients et certaines pathologies • Parcours coordonné entre plusieurs PS (ex ecoutémoi) • Actions de santé publique (obésité de l'enfant).

• Prise en charge des cas complexes • Articulation avec le DAC • Financement au travers des ACI avec les CPAM • 3 tailles en fonction de la population • Du ou de la coordinatrice • Des actions de santé.

Quelques chiffres : En Occitanie • 99 CPTS • 35 ACI signés • En Tarn et Garonne : 6 CPTS • 2 ACI signés • 4 lettres d'intention acceptées • Une INTERCPTS.

Le Dr JM Pariente est président de cet InterCPTS.

Une discussion s'est engagée entre tous les participants concernant la place de nos EHPAD dans ce nouveau dispositif. Le DAC devient notre sel interlocuteur, ayant englobé en particulier les Deux MAIA et Geronto 82. Contrat ou entente avec l'ACPTS de notre territoire ? On peut regretter l'absence à cette réunion de la responsable de l'Équipe Parcours Santé Personnes âgées 82.

Coupe PATHOS et Girage.

Il semblerait que les PMP et GMP médian soient particulièrement élevé en Tarn et Garonne par rapport à l'ensemble de la région Occitanie. Ces informations sont probablement tirées de la synthèse de nos Rapport médicaux de l'année 2020 réalisée par l'ARS. Cette situation pourrait constituer une difficulté de négociation avec les contrôleurs de l'ARS et du département lors des prochains contrôles déjà programmes. Il serait souhaitable que nous fassions un rapport à l'ensemble des membres de l'Association dès que notre tour viendra.

Voici quelques chiffres tirés de la synthèse par l'ARS, consultables sur son site.

« Au niveau régional, le GMP moyen pondéré était de 753 (hors résidents < 60 ans) et le GMP médian de 754,5 parmi les EHPAD évalués en 2020, soit une évaluation sur 9 586 résidents au sein de 148 EHPAD. Parmi ces résidents, 62,9 % étaient en GIR 1 ou 2. A l'échelle nationale, le GMP moyen pondéré a été évalué à 741 (hors résidents < 60 ans) parmi les EHPAD évalués en 2020, soit 64 944 résidents au sein de 950 EHPAD. Les résidents en GIR 1 ou 2 représentent 60,8 % des résidents. À l'échelle départementale, le GMP médian varie entre 709 en Lozère et plus de 770 dans le Tarn-et-Garonne, les Pyrénées- Orientales et le Lot».

« Au niveau régional, le PMP moyen pondéré était de 230 (hors résidents < 60 ans) et le PMP médian de 247 parmi les EHPAD évalués en 2020 (9 586 résidents et 148 EHPAD). La moitié d'entre eux ont un PMP compris entre 210 et 253. Il varie entre 207 dans le Lot et 247 dans l'Hérault Les résidents SMTI représentaient 14,4 % des résidents.

A l'échelle nationale, le PMP moyen pondéré a été évalué à 226 (hors résidents < 60 ans) parmi les EHPAD évalués en 2020 (64 655 résidents et 876 EHPAD). Les résidents SMTI représentaient 14,3 % des résidents.

Projet de réévaluation de la liste de médicaments.

La liste actuelle date de plusieurs années, élaborée par certains d'entre nous avec la collaboration de pharmaciens et d'infirmières coordonnatrice. Mise à la disposition des médecins traitant, elle a été peu ? ou pas utilisée. Faut-il relancer le processus et sous quelle forme ? L'une d'entre nous propose d'utiliser le thésaurus médicaments de son établissement.

**23/03/2023**

Prochaine réunion Date : ~~25-03-2023~~ et Lieu : EHPAD Grenade.